

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
INSTITUT AGRO DIJON  
Année universitaire 2026/2027**

**La Directrice de L'Institut Agro Dijon**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU l'arrêté du 21 juin 2024 accréditant l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro) en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Institut Agro en date du 25 novembre 2025 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 2 à la rentrée 2026

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la deuxième année du Master mention **Sciences et Techniques de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement parcours Physiological ans Psychological Choice Determinants (P<sup>2</sup>FOOD)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2026-2027.

**Président/e :** Gaëlle ARVISENET, Professeur Institut Agro Dijon

**Membres :**

Elias BOU-MAROUN, Maître de conférences, Institut Agro Dijon  
Juliana MELENDREZ RUIZ, Enseignante chercheuse, Institut Agro Dijon  
Stéphane GUYOT, Maître de conférences, Institut Agro Dijon

**Article 2 :**

La Directrice de l'Institut Agro Dijon et la Directrice de la DEVE sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'Institut Agro Dijon.

Fait à DIJON, le 29 janvier 2026

Pour la Directrice de l'Institut Agro Dijon et par délégation  
La directrice de l'Enseignement et de la Vie Etudiante

Bénédicte MACÉ

